

Point de vue

Affaire DSK : La femme de chambre et le financier

lundi 23 mai 2011, par [THERY Irène](#) (Date de rédaction antérieure : 23 mai 2011).

Ce matin du dimanche 15 mai, la surprise, l'incrédulité et la consternation nous ont littéralement saisis. Face à une forme inédite d'adversité politique et morale, on a senti partout le besoin de se hausser à la dimension de l'événement comme pour conjurer, dans l'union sacrée d'un silence suspendu, l'image salie de notre pays. Passé ce moment d'étrange stupeur, le débat a repris ses droits pour explorer ce qu'on nomme désormais « l'affaire DSK ». Dans le maelstrom des commentaires, comment s'y retrouver ? Si l'on se souvient que l'enjeu de tout cela n'est pas de jeter aux chiens la vie privée ou la personnalité d'un homme à terre, mais une inculpation sexuelle précise dans le cadre d'une procédure criminelle définie, on aperçoit qu'un clivage nouveau est apparu dans le débat français. Evident d'une certaine façon, tant on s'accuse mutuellement aujourd'hui de n'avoir de considération que pour un maître de la finance mondiale ou de compassion que pour une pauvre femme de chambre immigrée, il n'est pourtant pas si simple à comprendre.

D'un côté, il y a ceux qui soulignent avant tout la valeur fondamentale de la présomption d'innocence à laquelle a droit l'auteur allégué des faits. Ils ont semblé, dans les premiers jours, si majoritaires parmi les ténors qui font l'opinion en France et si indifférents au sort de la victime présumée qu'on n'a pas manqué de les traiter de défenseurs patentés de l'ordre patriarcal. Il est vrai que des réflexes machistes assez cognés ont fleuri ici et là pour défendre à leur manière l'innocence virile : « *il n'y a pas mort d'homme* », « *un troussage de domestique* »... Mais on aura peine à nous faire croire que ces insanités d'un autre âge soient le révélateur providentiel d'un complot masculin caché sous la défense intransigeante des droits des justiciables. Ce n'est pas la défense des mâles dominants qui est préoccupante chez ceux qui croient trouver dans la présomption d'innocence la boussole unique guidant leurs réactions ; c'est plutôt un certain aveuglement mental aux défis nouveaux surgis du lien social contemporain.

Car de l'autre côté, il y a ceux - au départ plus souvent des femmes, féministes et engagées - qui s'efforcent de porter au plus haut des valeurs démocratiques une forme nouvelle de respect de la personne, qui n'a pas encore vraiment de nom dans le vocabulaire juridique, et qu'on pourrait appeler son droit à la présomption de véracité. C'est la présomption selon laquelle la personne qui se déclare victime d'un viol ou d'une atteinte sexuelle est supposée ne pas mentir jusqu'à preuve du contraire. Le propre des agressions sexuelles, on le sait, est qu'à la différence des blessures ou des meurtres, leur réalité « objective » ne s'impose pas d'elle-même aux yeux des tiers. Ont-elles seulement existé ? Avant même qu'un procès n'aborde les terribles problèmes de la preuve et de la crédibilité des parties en présence, la question spécifique que posent ces affaires judiciaires s'enracine très exactement là : ce qui est en jeu au départ n'est jamais seulement la présomption d'innocence du mis en cause, mais la possibilité même qu'une infraction sexuelle alléguée prenne assez de réalité aux yeux de tiers qualifiés pour ouvrir la procédure. Cette possibilité passe en tout premier lieu par la possibilité donnée à une victime présumée d'être vraiment écoutée. On accueille de mieux en mieux, dans nos commissariats, les victimes sexuelles qui déposent plainte. Mais sommes-nous prêts, dans la culture politique française, à considérer la présomption de véracité comme un véritable droit ? Rien n'est moins sûr.

C'est pour cette raison que nombre de nos concitoyens ont eu le sentiment pénible qu'en France, on n'avait pas accordé à Madame Diallo un respect égal à celui qui fut témoigné à son agresseur présumé, Dominique Strauss-Kahn. Cette situation choquante n'est pas d'abord un problème de morale personnelle, mais de justice et d'institutions communes. On l'entrevoit bien : présomption d'innocence et présomption de véracité sont aussi cruciales l'une que l'autre pour bâtir une justice des crimes et délits sexuels marchant sur ses deux pieds. Mais pour le moment, nous ne les distinguons pas clairement et savons encore moins comment les faire tenir ensemble. Tout se passe alors comme si on ne pouvait choisir l'une que contre l'autre. En se targuant de respecter les grands principes pour DSK au moment où il était cloué au pilori, les partisans sincères de la présomption d'innocence n'ont pas vu qu'ils bafouaient au même instant la présomption de véracité à laquelle avait droit la jeune femme qui l'accuse de l'avoir violentée.

C'est pourquoi il est vain de croire que nous échapperons aux questions de plus en plus fortes que nous posera dans l'avenir la lutte sans merci du coupable allégué et de la victime présumée du Sofitel de New-York, en faisant le procès de la procédure accusatoire américaine. Au moment le plus dramatique de l'affaire d'Outreau on avait, face aux mêmes dilemmes, fait le procès symétrique : celui de la procédure inquisitoire à la française. L'aurait-on déjà oublié ? Pour construire un jour une façon de tenir ensemble les deux présomptions opposées, le premier pas est d'accepter de penser la spécificité des questions sexuelles, et d'élargir le champ de nos réflexions pour reconnaître les responsabilités collectives nouvelles que nous confère, à nous citoyens des démocraties occidentales, les mutations profondes qui ont lieu aujourd'hui.

La France donne souvent aux autres pays le sentiment d'être politiquement « en retard » sur les questions de sexe, de genre, de sexualité. Sans aborder ici cette vaste question, soulignons simplement que le procès de New-York ne doit pas nous enfermer dans une frilosité défensive au prétexte des clichés anti-français qui pleuvent sur nous depuis quelques jours. Au contraire, il devrait être l'occasion de nous emparer collectivement des grandes questions sociales, historiques et anthropologiques qui sont l'horizon de sens commun à tous les procès pour crimes ou délits sexuels, en France comme ailleurs. En général, nous n'avons d'yeux que pour les ressorts psychologiques des transgressions sexuelles comme si nous ne voulions pas voir qu'elles ont lieu dans le contexte de mutations profondes des valeurs et des normes censées faire référence pour tous. Or, sous l'égide de l'égalité croissante des sexes, nous vivons aujourd'hui des bouleversements sans précédent du permis et de l'interdit sexuels. Les procès pour viol, qui se multiplient partout aujourd'hui, sont à la fois l'expression de ces mutations démocratiques et le symptôme de leur caractère inassumé.

Considérer le viol comme un crime, prendre au sérieux les atteintes sexuelles, participe directement du refus contemporain de l'ordre sexuel matrimonial traditionnel, construit sur la condamnation de la sexualité hors mariage, la diabolisation de l'homosexualité, la double morale sexuelle et la division des femmes en deux catégories : épouses honorables et filles perdues, mères de famille légitimes et filles-mères parias, maîtresses de maison respectées et domestiques qu'on « trousse ». Comme l'a montré Georges Vigarello dans son Histoire du viol, celle-ci se déploie toujours à la croisée de l'appartenance sociale des individus et des statuts respectifs des hommes, des femmes et des enfants dans une société. Notre attachement à punir ce crime est la trace en creux de la valeur centrale que nous accordons non plus au mariage mais au consentement dans le grand partage entre le permis et l'interdit sexuels.

Mais les procès pour viol d'aujourd'hui sont aussi symptomatiques des ambiguïtés du changement, tant ils donnent à voir le vide sidéral que nous avons laissé se développer en lieu et place d'une civilité sexuelle renouvelée, capable d'irriguer la vie ordinaire de nos sociétés et d'inscrire la sexualité au sein d'un monde humain certes pluraliste, mais qui demeurerait un monde commun. C'est la rançon de l'idéologie individualiste et mercantile, qui transforme ce monde en une collection insignifiante d'individus autarciques bons à consommer. Le consentement, cœur de la nouvelle

normalité sexuelle, est ainsi à la fois la solution et le problème. Consentir, oui, mais à quoi ? Pourquoi ? Et quand le refus de tout consentement s'est exprimé loin des regards, comment passer à sa dimension publique, sociale, juridique ? Concentrant toutes ces questions, nous interrogeant directement sur la solidité de nos valeurs communes, le procès de New-York incarne à sa manière le changement démocratique. Mais il peut devenir aussi un de ces moments périlleux où, pour reprendre l'expression de Marcel Gauchet, la démocratie se retourne « contre elle-même » .

Pour prendre la mesure du ressort proprement sociologique de ce risque, il faut revenir à la sidération initiale qui fut la nôtre, et qu'une semaine de débat a déjà recouverte. L'image première qui nous a saisis ne s'arrêtait pas au seul DSK. C'était le choc de deux figures, deux symboles, deux incarnations si extrêmes des inégalités du monde contemporain, que la réalité semblait dépasser la fiction. Elle, une femme de chambre immigrée d'origine guinéenne, pauvre, vivant dans un logement social du Bronx, veuve, mère de famille monoparentale. Lui : un des représentants les plus connus du monde très fermé de la haute finance internationale, une figure de la politique française, de l'intelligentsia de gauche, une incarnation aussi, de la réussite sociale, de l'entre-soi des riches et de la jouissance facile. La femme de chambre et le financier, ou le choc de celui qui avait tout et de celle qui n'était rien.

Dans ce face à face presque mythique, les individus singuliers disparaissent, absorbés par tout ce qu'incarnent les personnages. C'est pourquoi il y a quelque chose d'épique dans ce qui s'est passé. En prenant en considération la parole d'une simple femme de chambre et en lui accordant la présomption de véracité, la police new-yorkaise n'a pas seulement démontré qu'elle pouvait en quatre heures renverser l'ordre du pouvoir et saisir au collet le puissant financier. Elle a aussi mis en scène une sorte de condensé inouï des incertitudes, des injustices et des espoirs de notre temps, et engagé un processus où vont venir s'engouffrer toutes les passions qui meuvent les sociétés démocratiques. Au risque de transformer tragiquement deux individus, inégaux à l'extrême, en boucs émissaires de nos désirs frustrés, de nos peurs ancestrales, de nos haines inassouvies.

Irène Théry, directrice d'études à l'EHESS

P.-S.

* LEMONDE.FR | 23.05.11 | 12h00 • Mis à jour le 23.05.11 | 21h23.